



Berne, le 15 février 2012

A l'attention de :
selon la liste des destinataires

**Ouverture de la procédure d'audition
relative à l'ordonnance sur le cadre national des certifications pour les diplômes de la formation professionnelle**

Mesdames, Messieurs,

Nous vous soumettons ci-joint, pour avis, le projet d'ordonnance sur le cadre national des certifications pour les diplômes de la formation professionnelle, accompagné des annexes et du rapport explicatif correspondant.

Le 30 juin 2010, le Conseil fédéral a adopté la « Stratégie internationale de la Suisse dans le domaine formation, recherche et innovation ». Un des objectifs de cette stratégie vise à renforcer la visibilité du système éducatif suisse afin d'encourager une reconnaissance équivalente par la société de la voie de formation générale et de la voie de formation professionnelle. La déclaration commune de la Confédération et des cantons de mai 2011 relative aux objectifs politiques communs pour l'espace suisse de la formation va également dans ce sens. Cette déclaration commune se fixe surtout d'assurer la comparabilité internationale des diplômes de la formation professionnelle.

A cet effet, l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT) a élaboré un cadre national des certifications de la Suisse (CNC-CH) ainsi qu'un modèle de supplément au diplôme. Afin d'assurer une assise légale, ces instruments sont inscrits aux annexes 1 et 3 de l'ordonnance que nous vous soumettons par la présente.

Nous vous prions de bien vouloir nous faire parvenir votre avis ou vos remarques concernant les documents mentionnés plus haut d'ici au **15 mai 2012**. Veuillez adresser votre prise de position ou vos question à :

Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie
Centre de prestations Relations internationales, Secteur Collaboration européenne
Laura Antonelli Müdespacher
Effingerstrasse 27, 3003 Berne
Laura.Antonelli@bbt.admin.ch
031 325 12 42

Afin de faciliter le dépouillement des résultats de l'audition, nous vous prions également de bien vouloir nous faire parvenir votre prise de position par courrier électronique.

Des exemplaires supplémentaires des documents soumis à l'audition peuvent être téléchargés à l'adresse suivante : www.admin.ch/ch/d/qq/pc/pendent.html.

Vous remerciant d'avance de votre collaboration, nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Johann N. Schneider-Ammann
Conseiller fédéral

Annexes :
- Projet de d'ordonnance, annexes et rapport explicatif
- Liste des destinataires